



SIXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Troisième session
de la 58^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 23 mars 2017

COMPOSITION DU COMITÉ

M. LePage, président
M. Chiasson, vice-président
M. Albert
M. Guitard
M. Bertrand LeBlanc
M. Bernard LeBlanc

M. Harvey
M. K. MacDonald
M^{me} Dubé
M. Stewart
M. Coon

le 23 mars 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit le 22 mars 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

28, Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman ;
35, Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;
36, Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité ;
41, Loi concernant la Loi sur la santé mentale ;
47, Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes ;
52, Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Gilles LePage, député